

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2017-05-13g-00691
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2017-00691-041-001

Dénomination du projet : Restauration de la continuité écologique de la Reyssouze

DAU - Date de mise à disposition : 29/12/2016

Lieu des opérations : 01440 - Viriat

Bénéficiaire : BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE (SBVR)

MOTIVATION ou CONDITIONS

Les inventaires sont très insuffisants et reposent sur un seul relevé du début avril 2017 dont on ne connaît pas les conditions météorologiques.

Les données d'inventaires reposent sur la bibliographie mais rien n'est dit sur la méthodologie de celles-ci spécifique à chaque groupe.

Quelle est la richesse piscicole du cours d'eau ? Là aussi rien ne permet de qualifier la qualité piscicole, ni la composition de la faune vertébrée et invertébrée des lieux. Les services de l'AFB (ex-ONEMA) n'ont pas été consultés ; ce qui aurait pu constituer une caution sérieuse concernant les milieux aquatiques.

En conséquence, il n'est présentée aucune carte de répartition des espèces. Où sont les sites à Cuivré des marais ?

Les zones impactées ne sont pas correctement décrites ni cartographiées. Les arbres de bord de cours d'eau sont-ils remarquables ? abritent-ils une faune spécifique ? Les mares créées ne sont pas correctement décrites...

Il en résulte une séquence Eviter-Réduire-Compenser qui repose sur aucun relevé ni secteur à sauvegarder. Peut-être que les aménagements proposés reposent sur des concepts réalistes, mais ils sont déconnectés des inventaires et des enjeux environnementaux.

Bref ! le document technique ne permet pas de se prononcer sur les demandes de dérogation .

C'est pourquoi un avis défavorable est apporté à cette demande de dérogation à la protection des espèces protégées pour non respect des dispositions ayant trait à la dérogation à la protection des espèces protégées.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Déléataire CNPN FAUNE / FLORE : Michel Métais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le :

10 juillet 2017

Signature :

